

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE **MERCREDI 21 MAI 2025**

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS PRÉSENTS : 15

NOMBRE DE DELEGUES ABSENTS : 12

AYANT DONNÉ POUVOIR : 8

N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 4

Le 21 2025, à 18 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle de la Savoyarde à Séez, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurence REGNIER, Laurent CHELLE, Michelle ANXIONNAZ, Nicolas MORIN, Frédéric BATAILLE

Les Chapelles : Paul PELLECUER

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Séez : Lionel ARPIN, Joëlle CAMPERS

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Val d'Isère : Patrick MARTIN, Véronique PESENTI-GROS

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Gérard VERNAY donne pouvoir à Michelle ANXIONNAZ
Françoise BESNARD donne pouvoir à Laurence REGNIER
Morgan LE LANN donne pouvoir à Guillaume DESRUES
Cécile UTILLE-GRAND donne pouvoir à Thierry GAIDE
Mathieu LECLERCQ donne pouvoir à Joëlle CAMPERS
Serge REVIAL donne pouvoir à Yannick AMET
Capucine FAVRE donne pouvoir à Paul PELLECUER
Gérard MATTIS donne pouvoir à Patrick MARTIN

EXCUSÉS

Séez : Eric JACQUEMOUD

Tignes : Laurence FONTAINE, Franck MALESCOUR

Villaroger : Alain EMPRIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Jean-Claude FRAISSARD est désigné secrétaire de séance

2025-95 CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A L'OPERATION « ESCAPADE EN TERRE ITALIENNE - DESTINATION AOSTE »

La communauté de communes de Haute-Tarentaise, à travers la Régie Tourisme et l'office de tourisme intercommunal, œuvre à la promotion de la destination Haute Tarentaise Vanoise. Dans ce cadre, elle contribue à la valorisation des 3 cols mythiques du territoire et à leur accessibilité auprès de tous les visiteurs, cyclistes ou piétons. Par ailleurs, dans le cadre de sa stratégie touristique estivale, elle œuvre également au développement de la filière culturelle.

Dans ce cadre, la communauté de communes souhaite soutenir l'opération « Escapade en terre italienne – destination Aoste » alliant transport collectif et visite guidée au col du Petit Saint Bernard et en vallée d'Aoste, invitant les visiteurs à découvrir le site remarquable du col transfrontalier et les richesses patrimoniales du territoire touristique voisin à Aoste.

L'activité est constituée d'un transport collectif en bus récupérant les visiteurs en plusieurs points en Haute Tarentaise (Les Arcs, Bourg Saint Maurice, Séz et la Rosière), les acheminant au col du Petit Saint Bernard, incluant un arrêt à l'hospice, puis à Aoste, en Italie. Le trajet en bus et la découverte du col et de la ville d'Aoste sont accompagnés par un guide-conférencier qui assure une médiation du patrimoine local avec les visiteurs. La visite d'Aoste comprend également un temps libre sur place.

Le montant engagé par la communauté de communes pour soutenir l'opération s'élève à 2 000 euros.

La convention, annexée à la présente délibération, fixe les conditions et obligations respectives de la communauté de communes de Haute-Tarentaise et de l'EPIC AB tourisme.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe de soutenir l'opération « Escapade en terre italienne – destination Aoste » pour l'été 2025 ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention entre la communauté de communes et AB Tourisme, annexée à la présente délibération, ainsi que tous les documents s'y rapportant ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2025.

Yannick AMET

Président



CONVENTION

Convention de partenariat relative à l'opération « Escapade en terre italienne – destination Aoste » été 2025

ENTRE

La Communauté de Communes de Haute Tarentaise (CCHT), dont le siège est situé 8 Rue Saint Pierre - 73700 SEEZ, représentée par son Président, Monsieur Yannick AMET, dûment habilité par délibération N° 2020-54, désignée sous le sigle CCHT

D'une part

ET

L'EPIC AB Tourisme, représenté par Monsieur Eric CHEVALLIER, Directeur, dûment habilité, désigné par le terme « Organisateur »

D'autre part

► **PRÉAMBULE**

La Communauté de Communes de Haute Tarentaise a, conformément à ses statuts, compétence pour l'aménagement et la valorisation des trois grands cols routiers du territoire, notamment le col du Petit Saint Bernard. De plus, à travers la Régie Tourisme et l'office de tourisme intercommunal, la CCHT contribue au développement de la filière culture en Haute Tarentaise Vanoise. Dans ce cadre, elle soutient plusieurs opérations sur le territoire afin de soutenir le déploiement de cette activité estivale au sein de la destination.

Dans ce cadre, la CCHT souhaite contribuer à l'opération « Escapade en terre italienne – destination Aoste » durant l'été 2025.

En conséquence, il est convenu ce qui suit :

► **ARTICLE 1 – Objet et durée**

La présente convention a pour objet la mise en œuvre d'une opération alliant transport collectif et visite guidée au col du Petit Saint Bernard et en vallée d'Aoste, invitant les visiteurs à découvrir le site remarquable du col transfrontalier et les richesses patrimoniales du territoire touristique voisin à Aoste.

L'activité est constituée d'un transport collectif en bus récupérant les visiteurs en plusieurs points en Haute Tarentaise (Les Arcs, Bourg Saint Maurice, Sées et la Rosière), les acheminant au col du Petit Saint Bernard, incluant un arrêt à l'hospice, puis à Aoste, en Italie. Le trajet en bus et la découverte du col et de la ville d'Aoste sont accompagnés par un guide-conférencier qui assure une médiation du patrimoine local avec les visiteurs. La visite d'Aoste comprend également un temps libre sur place.

Pour cette deuxième édition, l'Organisateur commercialise le produit à un prix unique et avantageux de 25 euros par personne, afin de rendre l'activité attractive auprès du grand public. Cet été, l'Organisateur et la CCHT souhaitent mettre en œuvre un partenariat pour en faire bénéficier les visiteurs de plusieurs communes et stations de la destination Haute Tarentaise Vanoise.

La programmation de ces visites est prévue selon le calendrier suivant : les 22/07, 29/07, 5/08 et 12/08 2025. Les visites devront être réservées et payées en ligne sur le site web de l'office de tourisme de Bourg Saint Maurice – Les Arcs.

La programmation et la commercialisation de ces visites est à la charge pleine et entière de l'Organisateur.

La présente convention est consentie et acceptée pour la saison d'été 2025.

► **ARTICLE 2 – Modalités de mise en œuvre de l'opération**

AB Tourisme s'engage aux modalités suivantes :

- Gérer les embauches, contrats de travail, fiches de paie, charges sociales et médecine du travail des agents recrutés pour exécuter ce service. A ce titre, l'Organisateur prend en charge les frais de guidage, pour un montant prévisionnel de 1600 euros.
- Gérer la réservation et la coordination du transport collectif auprès du prestataire désigné par ses soins. A ce titre, l'Organisateur prend en charge les frais de transport collectif pour un montant prévisionnel de 5024 euros.
- Souscrire une assurance couvrant la responsabilité civile des intervenants dans le cadre des activités dont il a la charge.
- Transmettre à la CCHT les chiffres de fréquentation des visites.
- Emettre une facture en un original, après service fait. Outre les mentions légales, la facture comprendra :
 - le nom et l'adresse du créancier
 - le numéro de son compte bancaire ou postal
 - le détail de la prestation réalisée
 - le montant TTC de la prestation
 - la date d'exécution des prestations.

L'Organisateur aura la maîtrise de ses personnels et garantira le cas échéant le remplacement de ceux-ci pour que la prestation soit toujours assurée, dans le respect des obligations ci-dessus.

L'Organisateur devra tenir compte des observations que la Communauté de Communes de Haute Tarentaise serait amenée à faire quant à la qualité de ses prestations.

► **ARTICLE 3 – Communication et promotion de l'opération**

La CCHT s'engage à faire la promotion de l'activité à travers ses différents canaux de communication digitaux (site web et collaboration Apidae, réseaux sociaux) et imprimés (programme culturel été 2025, magazine communautaire). La CCHT, à travers l'office de tourisme intercommunal, s'engage à diffuser, relayer et faire la promotion de l'activité auprès des visiteurs dans ses bureaux d'information touristique (B.I.T.) à Sées et à l'hospice du Petit-Saint-Bernard. La CCHT s'engage enfin à relayer l'activité auprès des offices de tourisme du territoire, notamment celui de la Rosière.

L'Organisateur s'engage à mobiliser ses moyens de communication pour faire la promotion de l'activité : guide été Les Arcs, programme d'animation des Arcs, référencement APIDAE, Site internet des Arcs. L'Organisateur s'engage à créer une affiche dédiée à l'opération (pour un montant prévisionnel de 500 euros) et à assurer, sur le réseau partenaire R'Les Arcs, 50 Spots publicitaires + interviews (pour un montant prévisionnel de 1500 euros). L'Organisateur a la charge de la gestion et du suivi de la billetterie disponible en ligne sur la plateforme Weezevent (pour un montant prévisionnel de 150 euros) et accessible via son site web.

► **ARTICLE 4 – Modalités de financement de l'opération**

La Communauté de communes de Haute Tarentaise prend en charge une partie du service pour un montant maximum de **2 000 € euros TTC**.

La Communauté de Communes de Haute Tarentaise se libérera des sommes dues par mandat administratif en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert au nom de :

Trésorerie de Bourg Saint Maurice sous le numéro de compte : **D730 000000**

à : **BDF Chambéry** / code banque : **30001** / code guichet : **00279** / clé RIB : **22**

Numéro d'identité d'Entreprise (SIREN) : **388 667 602** / SIRET : **388 667 602 000 14**

Code APE : **93112**

Le paiement des factures sera effectué en application des règles de la comptabilité publique.

Le comptable assignataire est Monsieur le Trésorier Principal de Bourg Saint Maurice - BP 95 - 73704 Bourg Saint Maurice Cedex.

Fait en deux exemplaires originaux, destinés aux deux parties signataires.

L'EPIC AB Tourisme

Monsieur Eric CHEVALLIER,

Directeur

A _____, le _____

La Communauté de Communes de Haute Tarentaise

Monsieur Yannick AMET,

Président

A _____, le _____

